



DELIBERATION N° 15/2022

Réunion du 16 décembre 2022



Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni le 16 décembre 2022 à 9h30 à Besançon (Amphithéâtre de Fort Griffon), sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Olivier BILLOT, Damien CHARLET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Thierry MAIRE DU POSET, Daniel PERRIN, Charles PIQUARD, Florence ROGEBOZ, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Michel VIENNET, Martine VOIDEY

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUINET, Marie-France BOTTARLINI, Elisabeth BROSSARD, Daniel BUCHWALDER, Claude COURVOISIER, François CUCHEROUSSET, Patrick GENRE, Valérie MAILLARD, Thierry VERNIER

VU le Code général des collectivités territoriales

OBJET : Subvention amicale du personnel de l'ADAT

En cohérence et concordance avec le Budget Primitif 2023 voté, il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'attribuer une subvention 20 000 € à l'Amicale du personnel de l'ADAT.

Cette somme est inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 € en faveur de l'Amicale du personnel de l'ADAT.

La Présidente de l'ADAT,



Christine BOUQUIN